DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément absenté) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023
Date d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Absents : 7
Procuration : 1
Appelés à voter : 29

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAIDE

.....

CM-2023-9S-DAF-91

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET 2023 DE LA VILLE

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 et L.2312-3 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Vu l'arrêté du relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° CM-2022-8S-DAF-127 du 15 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique du 5 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 de la ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 18 voix pour ; 1 voix contre ; 9 abstentions et 1 non votant

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°4 au budget 2023 de la ville du Gosier, conformément au tableau ci-après :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	400 000,00 €	400 000,00 €
+ + +			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00 €	(si solde positif) 0,00 €
= = =			
Total de la section d'investissement (2)	400 000,00 €	400 000,00 €	
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 090 000,00 €	1 090 000,00 €
+ + +			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00 €	(si excédent) 0,00 €
= = =			
Total de la section de fonctionnement (3)	1 090 000,00 €	1 090 000,00 €	
TOTAL DU BUDGET (4)	1 490 000,00 €	1 490 000,00 €	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	4 132058,32 €	0,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	4 322 058,32 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	91 002,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 002,10 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 385 062,54 €	0,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	11 595 062,54 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	904 551,00 €	0,00 €	161 000,00 €	0,00 €	904 551,00 €
Total des dépenses d'équipement		16 512 673,96€	0,00	561 000,00	400 000,00	16 912 673,96 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 550 000,00 €
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		6 550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 550 000,00 €
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		23 062 673,96 €	0,00 €	561 000,00 €	400 000,00 €	23 462 673,96 €
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	100 000,00 €		0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (8)	5 000 000,00 €		0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 100 000,00 €		0,00 €	0,00 €	5 100 000,00 €
	TOTAL	28 162 673,96 €	0,00 €	561 000,00 €	400 000,00 €	28 562 673,96 €

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 562 673,96 €

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf138) (4)	4 674 555,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 674 555,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	5 542 569,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 542 569,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		10 217 124,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 217 124,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf1068)	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		11 717 124,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 717 124,96 €
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 188 234,00 €		0,00 €	0,00 €	3 188 234,00 €
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 432 500,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	1 832 500,00 €
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00€		0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Total des recettes d'ordre d'investissement	9 620 734,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	10 020 734,00 €
TOTAL	21 337 858,96 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	21 737 858,96 €

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	6 824 815,00 €

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 562 673,96 €

Pour information :
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 920 734,00 €

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018. (5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de L'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de L'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	10 387 423,13 €	0,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €	10 817 423,13 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	28 000 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	28 260 000,00 €
014	Atténuations de produits	5 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 300 000,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 985 620,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 985 620,87 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		48 673 044,00 €	0,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	49 363 044,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

66	Charges financières	1 100 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100 350,00 €
67	Charges spécifiques (4)	58 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	370 000,00 €		0,00 €	0,00 €	370 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 201 394,00€	0,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	50 891 394,00 €
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 188 234,00 €		0,00 €	0,00 €	3 188 234,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 432 500,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	1 832 500,00 €
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 620 734,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	5 020 734,00 €
	TOTAL	54 822 128,00 €	0,00 €	1 090 000,00 €	1 090 000,00 €	55 912 128,00 €

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 912 128,00 €

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	610 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 000,00 €
016	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 816 038,30 €	0,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	2 076 038,30 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 645 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 645 000,00 €
731	Fiscalité locale	22 110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 110 000,00 €
74	Dotations et participations (4)	7 597 902,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 597 902,00 €
75	Autres produits de gestion courante (4)	671 426,13 €	0,00 €	830 000,00 €	830 000,00 €	1 501 426,13 €
Total des recettes de gestion courante		52 450 366,43 €	0,00 €	1 090 000,00 €	1 090 000,00 €	53 540 366,43€

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00	
	prov. (semi-budgétaires) (4)						
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 450 366,43	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	53 540 366,43	
042 043	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) Opérations ordre intérieur de la section (5)	100 000,00 0,00		0,00 0,00	0,00 0,00	100 000,00 0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00		0,00	0,00	100 000,00	
TOTAL		52 550 366,43	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	53 640 366,43	
							+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 271 761,57	
							=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						55 912 128,00	

Pour information :
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 920 734,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
15 DEC. 2023
Et publication ou notification le 15 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE GOSIER GUADELOUPE

- Cédric CORNET -

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAIDE -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDAF91-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023